



263 Rue de Paris Case 550
93515 MONTREUIL cedex
Tél : 01 48 51 51 83 – Fax 01 48 51 14 43
E-mail : cgtpolice@cgt.fr
Site Internet : www.police.cgt.fr



SPAF SETE : COMPTE RENDU D'AUDIENCE AUPRES DE MADAME LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DE LA PAF

Le délégué CGT-POLICE du SPAF de SETE, Monsieur Olivier PEREZ, a été reçu en audience auprès de la Direction de la PAF, le 31 janvier 2012, afin d'aborder différentes questions liées au fonctionnement du SPAF SETE.

- **Conditions de travail des deux brigades de l'UGT CRA :**

La CGT-POLICE a fait part de la pénibilité quotidienne des conditions de travail des deux brigades UGT CRA, ainsi que l'inégalité de traitement vis à vis des autres unités.

La Direction a reconnu que 80 % de l'activité fournie par le SPAF se trouve liée au fonctionnement du centre de rétention.

La CGT-POLICE a obtenu des engagements concrets de la part de la DDPAF pour les améliorer :

- Un découplage des missions d'escortes et de transferts aux personnels de toutes les unités présentes, indépendamment de son affectation, au lieu d'avoir systématiquement recours au rappel des fonctionnaires de l'UGT CRA positionnés en repos.
- Une meilleure prise en compte, des demandes de mobilité vers les autres unités du service, des personnels de l'UGT.

- **Les gardes d'hôpital :**

Concernant les gardes hôpital des retenus grévistes de la faim, la Direction nous assure être sensible à ce problème et assure le traiter avec les autorités préfectorales au mieux de la situation.

- **Proposition de mise en place d'équipe de nuit :**

La CGT-POLICE a demandé la mise en place d'équipes exclusives de nuit, afin de rendre plus rationnels les horaires des collègues de l'UGT et d'améliorer leur quotidien.

La Direction a pris notre proposition avec beaucoup de considération, mais elle attend d'avoir un projet finalisé pour se prononcer définitivement.

La CGT-POLICE va donc recenser les volontaires et recueillir leurs candidatures, afin de pouvoir évaluer si l'effectif nécessaire peut être atteint, avant de retourner présenter ce projet à la DDPAF. N'hésitez pas à contacter votre délégué pour lui apporter vos idées.

- **La mise aux normes du local de garde à vue :**

Il a été soumis la mise aux normes du local de Garde à vue, afin d'éviter les déplacements au Commissariat de SETE, limitant ainsi les risques et le coût financier des transports.

La Direction nous a répondu avoir déjà pris contact avec le SGAP, qui refuse d'engager des travaux jugés trop onéreux.

Madame la Directrice nous a assuré, qu'au vue de la nouvelle législation de la garde à vue en matière des étrangers en situation irrégulière, les surveillances GAV de nuit seront moins fréquentes.

La CGT-POLICE reste vigilante dans l'avenir et est prête à prendre contact avec le SGAP afin de comparer le coût des travaux avec le coût du fonctionnement actuel.

Encore une fois nous remarquons que l'administration ne veut pas se donner les moyens de sa politique, au détriment des conditions de travail des fonctionnaires.

- **Les frais de restauration des personnels en mission :**

La Direction nous dit être très respectueuse des textes en vigueur et avoir réglé 95 % des frais présentés.

Cependant la CGT-POLICE ne peut que constater que 5% des frais présentés n'ont pas été remboursés.

Si ces frais entre dans le cadre du décret du 3 juillet 2006, la CGT-POLICE accompagnera et conseillera les fonctionnaires concernés qui veulent saisir la juridiction administrative.

Votre délégué CGT-POLICE, Olivier PEREZ, est à votre écoute mais ce n'est que tous ensemble que nous progresserons, alors rejoignez-nous.